

# Offre de services

**MSA** Midi-Pyrénées Sud

Accès aux soins et à la santé - **2026**



[www.msa-mps.fr](http://www.msa-mps.fr)

Pour toute question :

[preventionsante.blf@mps.msa.fr](mailto:preventionsante.blf@mps.msa.fr)



L'essentiel & plus encore

# Guide à destination des professionnels de santé, des partenaires et des acteurs locaux

## Contenu de l'offre de services

### ACCOMPAGNER VOS PATIENTS

#### Nutrition et activité physique

- 1. Petits Ateliers Nutritifs ..... 4
- 2. Mission : Retrouve Ton Cap ..... 4
- 3. Consultation diététique ..... 4
- 4. Activité physique ..... 5
- 5. Des ateliers collectifs séniors : nutrition et activité physique ..... 5

#### Santé bucco-dentaire

- 1. Invitations populationnelles bilans bucco-dentaire (3 à 24 ans) ..... 6
- 2. Génération sans carie (1, 2, 25, 26, 27 et 28 ans) ..... 6
- 3. Carie de la petite enfance (1 an) ..... 6
- 4. Grossesse ..... 6
- 5. Post accouchement ..... 6
- 6. Séniors de 60 ans ..... 6
- 7. Programme « Tout Sourire ! » ..... 7
- 8. Public en situation en structures d'insertion ..... 7

#### Santé mentale

- 1. Dispositif national « Mon soutien Psy » ..... 8
- 2. Consultations psychologues ..... 8
- 3. Des ateliers collectifs séniors : bien-être psychologique ..... 8
- 4. Prévention du mal-être ..... 9

#### Santé sexuelle

- 1. Dépistages infections sexuellement transmissibles ..... 10
- 2. Contraception ..... 10
- 3. Public en situation de handicap ..... 10

#### Addictions

- 1. Entretiens motivationnels tabac/alcool ..... 11
- 2. Soutien à des actions territoriales ..... 11
- 3. Champ'Libre ..... 11
- 4. Public en situation de handicap ..... 11





**Bilans prévention**

<b>1. Instants santé jeunes pour les 26-24 ans</b> .....	12	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>2. Instants santé adultes</b> .....	12	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>3. Mon Bilan Prévention</b> .....	13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Dépistages organisés des cancers**

<b>1. Campagnes de sensibilisation</b> .....	14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2. Colorectal</b> .....	14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>3. Col de l'utérus</b> .....	14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>4. Sein</b> .....	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Autonomie**

<b>1. Instants aidants</b> .....	18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2. Aide au répit</b> .....	18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Vaccinations**

<b>1. Calendrier vaccinal</b> .....	19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2. Grippe et Covid</b> .....	20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>3. HPV ou papillomavirus</b> .....	21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>4. ROR : Rougeole, Oreillons et Rubéole</b> .....	21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Accès aux droits**

<b>1. Accès à un médecin traitant</b> .....	22	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>2. Accès à une complémentaire santé</b> .....	22	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>3. Hospitalisations</b> .....	23	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>4. Besoins spécifiques non remboursés</b> .....	23	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**Accompagnement social**

<b>1. Accompagnement social</b> .....	24	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>2. Programme DECLIC individuel</b> .....	24	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>3. Programme DECLIC collectif</b> .....	24	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**Prévention de la désinsertion professionnelle**

	25	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
--	----	--------------------------	-------------------------------------

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

**Education Thérapeutique du Patient : ET3P et ETP ABCD**

<b>1. Programme national ET3P</b> .....	27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2. Programme expérimental en Occitanie : ETP ABCD</b> .....	27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Sensibilisation exercice coordonné**

<b>Educ'Tour</b> .....	28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
------------------------	----	--------------------------	--------------------------

**Accompagnement de projets**

<b>1. Appel à projet coup de pouce prévention</b> .....	29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2. Actions de prévention, réunions d'information santé</b> .....	29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Nutrition & Activité physique



### 1 PETITS ATELIERS NUTRITIFS

Ouvert  
à TOUS

Destinés aux parents d'enfants âgés de 0 à 2 ans et aux femmes enceintes dans leur dernier trimestre de grossesse, ces moments d'échanges et de convivialité apportent des réponses concrètes, ainsi que des conseils et des astuces pratiques sur l'alimentation des tout-petits.

Les Petits Ateliers Nutritifs sont réalisés à distance par des diététiciens.

Les parents échangent en direct avec une diététicienne nutritionniste au cours de 3 ateliers portant sur **L'équilibre alimentaire, La diversification alimentaire, Les bons achats pour mon bébé.**

Un mailing est envoyé aux parents concernés ressortissants de la MSA.

*L'inscription est facile, directement en ligne sur : <https://www.msa.fr/lfp/petits-ateliers-nutritifs>.*



Flashez ce  
QR Code pour  
vous inscrire

### 2 MISSION : RETROUVE TON CAP

Ouvert  
à TOUS

Le programme « **Mission : retrouve ton cap** » permet aux enfants de 3 à 12 ans en surpoids, à risque d'obésité, de bénéficier d'une prise en charge précoce et pluridisciplinaire, remboursée à 100 % : diététique, psychologique, activité physique. La prise en charge est prescrite par le médecin de l'enfant, puis mise en œuvre au sein de Maisons de santé Pluriprofessionnelles, référencées.

*Pour devenir MSP référencée : rapprochez-vous de votre CPAM pour la procédure à suivre.*



Pour trouver  
une équipe  
(Maison de Santé  
Pluriprofessionnelle  
ou Centre de Santé)

### 3 CONSULTATION DIÉTÉTIQUE

Ouvert aux  
ASSURÉS  
MSA

**Après avoir bénéficié du dispositif Instants Santé :**

Orientation possible par un professionnel (médecin traitant, infirmier ou coach, médecin ou infirmier du travail), pour une prise en charge de 3 consultations « diététique », sans avance de frais. Un dossier est envoyé à l'assuré avec des bons d'honoraires pour se rendre chez le diététicien choisi (150€ pour 1 bilan (60€) et 2 consultations (2 fois 45€)).

*Cf Partie : bilans prévention paragraphe 2 Instant Santé.*



### **3** CONSULTATION DIÉTÉTIQUE (SUITE)

**Dans le cadre de l'accompagnement social par la cellule dite « Prévention du Mal-être » :**

Une orientation est possible vers des séances d'accompagnement individuel par un diététicien qui peuvent être prises en charge, sans avance de frais, dans le cadre d'un suivi social. Un dossier est alors envoyé à l'assuré avec des bons d'honoraires pour se rendre chez le diététicien choisi (150€ pour 1 bilan (60€) et 2 consultations (2 fois 45€)).

*Cf Partie : Santé Mentale paragraphe 4 Prévention du Mal être*



### **4** ACTIVITÉ PHYSIQUE



**Dans le cadre de l'accompagnement social d'aide au répis par la cellule dite « Prévention du Mal-être » :** Possibilité d'aider au financement des séances d'activité physique afin d'accompagner la personne en souffrance à se remettre en mouvement et à renouer des liens sociaux.

Séance d'activité physique : 40 € maximum par séance, 3 max. par personne, sur présentation des justificatifs de prestations à la MSA pour remboursement à l'assuré.

*Cf Partie : Santé Mentale paragraphe 4 Prévention du Mal être*

### **5** ATELIERS COLLECTIFS NUTRITION SÉNIORS : NUTRITION ET ACTIVITÉ PHYSIQUE



Pour tous les retraités de 60 ans et plus, des ateliers sont proposés sur les thématiques liées au bien vieillir par l'association inter régions Midi-Pyrénées Prévention (M2P).

En lien avec la nutrition, les ateliers Nutri Activ' sont animés par des professionnels formés. Le programme se déroule sur 6 séances de 2h au rythme d'une séance par semaine. L'atelier est collectif pour un groupe de 10 à 15 personnes.

En lien avec l'activité physique et la prévention du risque de chutes, les ateliers : Equilibre ; J'Equilibre Ma Forme ; Quidi Mouv' sont animés par des professionnels formés. Les ateliers sont collectifs pour des groupes de 10 à 15 personnes.

*Contact et renseignements : <https://www.pourbienvieillir.fr/activites-prevention/>*



Contact et  
renseignements

# Accompagner vos patients

## Santé bucco-dentaire



### 1 INVITATIONS POPULATIONNELLES BILANS

#### BUCCO-DENTAIRE (3 À 24 ANS)



« M'T dents tous les ans ! » : Dispositif de prévention destinés à tous les enfants et jeunes de 3 à 24 ans. Chaque année, ils peuvent bénéficier d'un examen bucco-dentaire. Un courrier d'invitation le mois précédent la date anniversaire (+ une relance courrier à 3 mois et relance SMS à 6 mois) est envoyé.

Sur présentation de la carte vitale et de la complémentaire santé, une fois par an (40 euros la consultation dentaire seule), des examens radiologiques sont possibles.

### 2 GÉNÉRATION SANS CARIE

#### (1, 2, 25, 26, 27 ET 28 ANS)



Des courriers d'invitation sont envoyés. Des soins conservateurs et préventifs, tel que la pose de vernis fluoré HBLD045 sont possibles en plus d'un bilan bucco dentaire.

Tarif en vigueur majoré de 30% en adossant le code modificateur 9.

### 3 CARIE DE LA PETITE ENFANCE (1 AN)



Une plaquette sur la carie de la petite enfance est envoyée au 1<sup>er</sup> anniversaire de l'enfant, ainsi qu'une brosse à dents, adaptée au jeune enfant.



### 4 GROSSESSE



- Examen bucco-dentaire - A partir de 25 ans
- Invitation envoyée après déclaration de grossesse, valable du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse à 6 mois après l'accouchement accompagnée d'un bon d'honoraire (forfait 40 euros)
- 1 seul examen bucco-dentaire par patiente sur la durée de sa maternité



### 5 POST ACCOUCHEMENT



Afin d'inciter la mère à réaliser un bilan bucco-dentaire 6 mois après son accouchement, une invitation par courrier au 5<sup>ème</sup> mois suivant la date de l'accouchement (+ relance à 4 mois) est envoyée.

Prise en charge sur présentation de la carte vitale et de la complémentaire santé au chirurgien-dentiste

## 6 SÉNIORS DE 60 ANS

Ouvert aux  
ASSURÉS  
MSA

Afin d'inciter les séniors de 60 ans, et notamment ceux atteints d'une affection de longue durée (maladie cardiaque ou diabète) à réaliser un bilan bucco-dentaire pour qu'ils bénéficient de soins et de conseils, une invitation est envoyée pour une personne de 60 ans n'ayant pas consommé d'acte bucco-dentaire dans les 12 mois précédent son anniversaire (+ relance à 4 mois).

Bon d'honneur de 40 euros joint à l'invitation.



## 7 PROGRAMME « TOUT SOURIRE ! »

Ouvert  
à TOUS

« Tout Sourire ! » est une action de prévention conçue par des experts et des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap (adultes accueillis dans les Entreprises et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT), les foyers de vie, les foyers d'hébergement et Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)).

Il s'agit d'un programme de prévention adapté sur :

- Des connaissances de base et des techniques de brossage
- Des échanges permettant de faire évoluer les pratiques autour de l'hygiène bucco-dentaire au sein de l'établissement
- Des outils remis à l'établissement pour relayer des conseils

Contact et renseignements : [ass.blf@mps.msa.fr](mailto:ass.blf@mps.msa.fr)



## 8 PUBLIC EN STRUCTURES D'INSERTION

Ouvert  
à TOUS

Des ateliers de sensibilisation à la santé et à l'hygiène bucco-dentaire à destination des salariés en structures d'insertion peuvent être animés par le dentiste conseil de la MSA au sein de la structure. Le premier contact est réalisé avec le travailleur social avec évaluation du besoin puis en lien avec le service prévention santé pour possibilité et coordination.

L'action est relayée par le service social, pour les personnes en rupture de soins (ouverture de droits, prise en charge des soins, complémentaire santé ...).

Contact et renseignements : [ass.blf@mps.msa.fr](mailto:ass.blf@mps.msa.fr)



Contact  
assistance sociale

## Santé mentale

**Parlons**  
**santé**  
**mentale!**  
GRANDE CAUSE NATIONALE

### 1 DISPOSITIF NATIONAL « MON SOUTIEN PSY »

Ouvert  
à TOUS

Sur adressage d'un médecin, d'une sage-femme ou sans adressage en consultant les coordonnées d'un psychologue partenaire, les assurés peuvent bénéficier jusqu'à 12 séances de soutien psychologique financées par l'assurance maladie (CPAM ou MSA). Mon soutien psy est un dispositif qui s'adresse aux personnes dès l'âge de 3 ans (enfants, adolescents et adultes) en souffrance psychique d'intensité légère à modérée.



Flashez ce  
QR Code pour  
en savoir plus



Trouver un  
psychologue  
partenaire

Contact et renseignements : <https://www.ameli.fr/haute-garonne/assure/remboursements/rembourse/remboursement-seance-psychologue-mon-soutien-psy>

<https://monsoutienpsy.ameli.fr/recherche-psychologue>

### 2 CONSULTATIONS PSYCHOLOGUES

Ouvert aux  
ASSURÉS  
MSA

Un financement complémentaire de séances de psychologie (réseau conventionné MSA) est possible pour les personnes accompagnées dans le cadre de la cellule « Prévention du Mal-être en agriculture ».

*Cf Partie : Santé Mentale paragraphe 4 Prévention du Mal être.*



### 3 DES ATELIERS COLLECTIFS SÉNIORS : BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE

Ouvert  
à TOUS

Pour tous les retraités de 60 ans et plus, des ateliers sont proposés sur les thématiques liées au bien vieillir par l'association inter régions Midi-Pyrénées Prévention (M2P).

En lien avec le bien-être psychologique, les ateliers : Vitalité ; Sommeil ; Qi Gong ; Cap Bien Être ; Sophrologie ; Réflexologie sont animés par des professionnels formés et certifiés à la prévention santé. Les ateliers sont collectifs pour des groupes de 8 à 15 personnes.



Pour trouver un  
atelier près de  
chez soi



Pour plus  
d'information  
sur M2P

Contact et renseignements : <https://www.pourbienvieillir.fr/activites-prevention/>

## 4 PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE



### RAPPEL DES NUMÉROS UTILES

**115**

Pour les urgences sociales

**112**

Pour les urgences médicales

**3114**

Pour la prévention du suicide



### CONTACT URGENT



Pour une prise en charge psychologique urgente (anonyme et confidentielle) **Agri'écoute (24h/24h)** :

- Par téléphone au 06 69 39 29 19
- Via un tchat en ligne sur le site : <https://agrieécoute.fr/>



Prise de contact  
Tchat en ligne



### SITUATION COMPLEXE



En cas de souffrance psychique qui s'inscrit dans un contexte complexe : (ex : problème de santé + difficultés sociales + précarité + difficultés financières ... ) :

Contactez la cellule **« Prévention du Mal-être »** au :

- 06 35 18 59 01 ou 06 84 78 98 42



### RECOURS AU SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE



Pour les personnes accompagnées par le service social ou la cellule « Prévention du Mal-être » : en complémentarité avec le dispositif « Mon soutien Psy ». Il peut être fait appel à un réseau de psychologues conventionnés avec la MSA. Le financement est à hauteur de 60 euros par consultation, et jusqu'à 12 séances. A l'issue, une orientation de l'adhérent vers son médecin traitant est encouragée afin d'inscrire le suivi dans un parcours de soins coordonnés.

Contact et renseignements : [ass.blf@mps.msa.fr](mailto:ass.blf@mps.msa.fr)



### SÉANCES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE



Pour les personnes accompagnées par le service social ou la cellule « Prévention du Mal-être », la MSA peut aider au financement de séances d'activité physique afin d'accompagner la personne en souffrance à se remettre en mouvement et à renouer des liens sociaux.



### CONSULTATIONS DIÉTÉTIQUES



Pour les personnes accompagnées par le service social ou la cellule « Prévention du Mal-être », la MSA peut aider au financement de séances d'activité physique afin d'accompagner la personne en souffrance à se remettre en mouvement et à renouer des liens sociaux.

## Santé sexuelle

### 1 DÉPISTAGES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES



- Sans ordonnance préalable
- Au laboratoire de biologie
- Après complétude d'un questionnaire

Les frais liés au dépistage des IST suivantes sont pris en charge à 100% pour : VIH, hépatite B, syphilis, gonorrhée, chlamydie. Sans avance de frais pour les moins de 26 ans.



Renseignements

### 2 CONTRACEPTION



En pharmacie, certains moyens de contraception sont remboursables par la CPAM et la MSA, sans avance de frais pour les moins de 26 ans (65% + complémentaire santé si plus de 26 ans).

#### SUR ORDONNANCE

- Des pilules contraceptives
- Des implants contraceptifs hormonaux
- Des progestatifs injectables
- Des dispositifs intra-utérins (DIU) ou stérilets
- Des diaphragmes

#### SANS ORDONNANCE

- Préservatifs masculins

Parcours de contraception pour tous les mineurs protégés par le secret.

La contraception d'urgence hormonale est également remboursable, sous conditions.



Renseignements

### 3 PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP



Des actions de sensibilisation concernant la contraception et la vie intime auprès des publics en situation de handicap sont également menées en partenariat avec l'association MPS Expertises sociales, membre du groupe MSA MPS.

Contact et renseignements : [ass.blf@mps.msa.fr](mailto:ass.blf@mps.msa.fr)



Contact  
prévention

# Accompagner vos patients

## Addictions



### 1 ENTRETIENS MOTIVATIONNELS TABAC/ALCOOL



Auprès des participants du dispositif « Instants Santé » : des entretiens motivationnels à l'arrêt du tabac et à la réduction de la consommation d'alcool sont menés pour les assurés présentant des consommations hors repères.

Contact et renseignements :  
N° vert ILHUP : 0805 28 88 88



Contact  
Prévention Santé

### 2 SOUTIEN À DES ACTIONS TERRITORIALES



Des actions de prévention et de promotion de la santé sont également mises en place ponctuellement en fonction des sollicitations, des besoins et des relais sur les territoires.

Contact et renseignements : [exercicecoordonne.blf@mps.msa.fr](mailto:exercicecoordonne.blf@mps.msa.fr)



Contact  
Prévention Santé

### 3 CHAMP'LIBRE



Parallèlement à l'opération nationale « Mois sans Tabac », la MSA Midi-Pyrénées Sud (MPS) innove, avec une action de prévention et de proximité. Deux cibles sont privilégiées :

- **Les élèves des établissements de l'enseignement agricole de 14 à 18 ans** et particulièrement les jeunes ayant des consommations ou comportements à risque.
- **L'équipe de l'établissement** dans le cadre d'une intervention de sensibilisation à la prévention des conduites addictives et des comportements à risque.

Le but est de contribuer à réduire les conduites addictives (avec ou sans consommation de substances psychoactives) chez les jeunes de l'enseignement professionnel agricole en facilitant le recours aux consultations jeunes consommateurs au sein de ces établissements.

Contact et renseignements : [preventionsante.blf@mps.msa.fr](mailto:preventionsante.blf@mps.msa.fr)



Contact  
Prévention Santé

### 4 PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP



Des actions de lutte contre les addictions et de promotion de la santé auprès des publics en situation de handicap sont menées en partenariat avec l'association MPS Expertises Sociales, membre du groupe MSA MPS.

Contact et renseignements : [preventionsante.blf@mps.msa.fr](mailto:preventionsante.blf@mps.msa.fr)



Contact  
Prévention Santé

## Bilans prévention

### 1 INSTANTS SANTÉ JEUNES POUR LES 16-24 ANS



#### CENTRE DE RESSOURCES

Les thématiques santé sont santé mentale et bien être, vie affective et sexuelle, alimentation et activité physique, alcool, tabac et autres substances, addictions comportementales, sommeil, vaccination, sécurité routière, audition, bucco-dentaire, aide.

La MSA met en accès libre des ressources thématiques sur le site <https://isjeunes.msa.fr/>



Vos ressources thématiques



#### COACHING

Avec ou sans invitation, les jeunes concernés peuvent s'inscrire avec :

- un QR code leur permettant de se connecter sur le site [isjeunes.msa.fr](https://isjeunes.msa.fr)
- son numéro de sécurité sociale, en indiquant leur caisse de MSA : Midi Pyrénées Sud

Le jeune peut prendre rendez-vous avec un coach santé et compléter un auto-questionnaire pour préparer le rendez-vous.

Après l'entretien personnalisé le jeune reçoit :

- un compte-rendu
- des propositions d'actions concrètes pour améliorer sa santé.
- Un chèque sport de 30 euros pour pratiquer l'activité sportive de son choix



Prenez rendez-vous avec un coach

### 2 INSTANTS SANTÉ ADULTES



Les 25 à 74 ans sous conditions d'âge associé à des critères d'éloignement du soins et/ou de fragilité sont conviés par téléphone à participer sous format présentiel ou distanciel à un bilan de santé.



L'essentiel & plus encore

La MSA a confié sa réalisation à l'association ILHUP qui est amenée à contacter directement les assurés concernés.

Le dispositif peut se dérouler en plusieurs étapes :

- 1<sup>er</sup> entretien motivationnel infirmier individuel (en présentiel ou par téléphone),
- 2<sup>nd</sup> entretien motivationnel infirmier (si besoin) spécifique à l'arrêt du tabac et/ou à la réduction de la consommation d'alcool (seulement en présentiel)

## 2 INSTANTS SANTÉ ADULTES (SUITE)



- Un bilan biologique, prélevé par l'infirmière, est envoyé à un laboratoire partenaire (seulement en présentiel)
- Animation nutritionnelle collective (seulement en présentiel),
- L'assuré repart avec une pochette et un bon d'honoraire pour :
- Consultation de prévention avec son/un médecin généraliste (bon d'honoraire de 47.5 euros)
- Des actions de suite peuvent être prise en charge si nécessaire selon les besoins de chacun (lors du contact téléphonique, après la consultation médicale, lors de l'entretien infirmier) sous forme de bons d'honoraires remis au professionnel :
- 1 bilan 2 Consultations diététiques (60 euros pour un bilan et 45€ par consultation soit 150€)
- 1 Bilan bucco-dentaire (47.5 euros)

Contact et renseignements :  
N° vert ILHUP : 0805 28 88 88



## 3 MON BILAN PRÉVENTION



Mon Bilan Prévention est un dispositif national qui concerne les tranches d'âges suivantes :

- 18-25 ans
- 45-50 ans
- 60-65 ans
- 70-75 ans

Ce dispositif est pris en charge à 100% par l'assurance maladie (MSA ou CPAM), sans avance de frais, chez un médecin, une sage-femme, un pharmacien, un infirmier et bientôt le masseur-kinésithérapeute avec le code acte "RDV".

Une invitation par courrier est adressée aux assurés concernés.

Les thématiques abordées sont variées et le patient peut parler des sujets qui sont importants pour lui : activité physique, vaccination, santé sexuelle, alimentation, tabac, alcool, écrans ...

- Pour préparer le rendez-vous avec le professionnel de santé de son choix, le patient peut compléter un **auto-questionnaire** correspondant à sa tranche d'âge, disponible :

Contact et renseignements :  
<https://www.msa.fr/lfp/mon-bilan-prevention>



Remplir son questionnaire



Trouver un professionnel



S'inscrire pour réaliser des bilans prévention



## Dépistages organisés des cancers

### 1 CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

Ouvert  
à TOUS

Les services de la MSA réalisent régulièrement des **campagnes d'appels sortants**, pour aider à lever les freins à la réalisation du dépistage, notamment pendant les mois de :

- **Mars Bleu et le cancer colorectal**
- **Juin vert et le cancer du col de l'utérus**
- **Octobre rose et le cancer du sein**

La MSA s'associe aux actions sur les territoires pour rendre plus visible et accessible le dépistage, en particulier pour les personnes en situation de précarité ou de handicap.

La MSA peut accompagner les femmes dans la prise de rendez-vous et trouver le lieu le plus adapté à leur situation (accessibilité, mobilité ...).

Contact et renseignements : [preventionsante.blf@mps.msa.fr](mailto:preventionsante.blf@mps.msa.fr)

### 2 COLORECTAL

Ouvert  
à TOUS

#### COURRIERS D'INVITATION

La MSA envoie tous les 2 ans, des courriers d'invitation, par voie postale aux hommes et aux femmes âgés entre 50 et 74 ans, afin de les sensibiliser à la démarche de dépistage et les inciter à récupérer le kit d'auto-prélèvement de selles.

- Commande pour une réception de kit au domicile sur : <https://monkit.depistage-colorectal.fr>
- Délivrance par les pharmaciens, médecins généralistes et sage-femmes.

Les résultats sont suivis par le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) Occitanie.

Contact et renseignements : [preventionsante.blf@mps.msa.fr](mailto:preventionsante.blf@mps.msa.fr)



Commandez  
votre kit

### 3 COL DE L'UTÉRUS

Ouvert  
à TOUS

#### COURRIERS D'INVITATION

Les femmes âgées entre 24 et 64 ans sont invitées, par un courrier de la MSA, à se faire dépister pour le cancer du col de l'utérus. Le dépistage est réalisé par une sage-femme, un médecin traitant ou un gynécologue, à l'aide d'un frottis cervico-vaginal.

Dans certaines conditions, un auto-prélèvement vaginal peut également être pratiqué et analysé par un laboratoire d'anatomie pathologique.

Les résultats sont suivis par le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) Occitanie.

Contact et renseignements : [preventionsante.blf@mps.msa.fr](mailto:preventionsante.blf@mps.msa.fr)



**4** SEIN



**COURRIERS D'INVITATION**

La MSA envoie des courriers d'invitation par voie postale aux femmes éligibles, âgées de 50 à 74 ans, afin de les sensibiliser à la démarche de dépistage tous les 2 ans et connaître le lieu où effectuer leur mammographie :

- **Centres de radiologie, centres hospitaliers et cliniques** : la liste des centres participants au dépistage organisé est envoyée à chaque femme, en fonction de son département de résidence, avec son invitation. Elle est consultable sur : <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/cancer-sein/depistage-organise-50-74-ans>
- **Dispositifs de type « mammobile »**, dans les zones peu dotées en service d'imagerie.
  - En Ariège : pour prendre rendez-vous au plus près de chez vous ou de votre lieu de travail sur : <https://www.mammobile-ariège.fr/>
  - En Haute-Garonne : pour connaître les dates de passage, contacter le 06 10 15 34 08 ou taper « mammobile Haute-Garonne » sur <https://www.doctolib.fr/>
  - Dans le Gers : pour connaître les prochaines dates de passage près de chez vous : <https://www.gers-sante.fr/le-mammobile>
  - Dans les Hautes-Pyrénées : pour prendre rendez-vous au plus près de chez vous ou de votre lieu de travail sur : <https://preventimm.fr>



Vos centres de dépistage



Mammobile en Ariège



Mammobile en Haute-Garonne



Mammobile en Haute-Pyrénées



Mammobile dans le Gers



# Accompagner les assurés à tous les âges

## Public spécifique



## Petite enfance

Carie petite enfance

Génération sans carie

Vaccination ROR (Rougeole, Oreillons et Rubéole)

Les petits ateliers nutritifs



## Enfants

Retrouve ton cap

M't dents tous les ans !



## Jeunes

Génération sans carie

Vaccination HPV (infections à papillomavirus humains)

Instants Santé Jeunes  
+ coaching + coupons sport  
+ nutridélic

Champ'libre

M't dents tous les ans !



## Adultes



## Seniors

Vaccination  
grippe et COVID

Bilan bucco-dentaire  
à 60 ans

Ateliers de prévention  
bien vieillir

Dépistage cancer du sein

Dépistage cancer du colon

Instants santé + entretien motivationnel tabac/alcool  
+ bilan bucco dentaire + nutridélic

Dépistage cancer de l'utérus

Instants aidants + aide au répit

Dépistages IST, contraception

Mon Bilan Prévention

Dispositif « Mon psy »

Vaccinations obligatoires

# Accompagner vos patients

## Autonomie

### 1 INSTANTS AIDANTS



Ce dispositif vise à ramener les proches aidants vers le système de santé. Il s'adresse aux assurés MSA et non MSA. Il consiste à accompagner l'aidant pour lever les freins de son accès aux soins, grâce à un référent infirmier, par téléphone et à son rythme sur une période de 6 mois à 2 ans.

Plusieurs rendez-vous de suivi sont organisés pour informer, orienter le proche aidant vers des ressources du territoire et des actions de suite adaptées et le soutenir dans ses démarches.

Les actions de suites prises en charge sont :

- Une consultation médicale de prévention (bon d'honoraire 47.5 euros)
- Un bilan bucco-dentaire (bon d'honoraire 47.5 euros)
- 1 bilan et 2 consultations de diététique (bon d'honoraire 60 euros pour un bilan et 45 euros par consultation)



Ce dispositif est gratuit et sans avance de frais pour l'aidant.

Le N° vert dédié aux appels des aidants est le : **0 805 690 630**. Du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

### 2 AIDE AU RÉPIT



#### BULLE D'AIR

Le dispositif est un service de répit à domicile destiné aux aidants pour leur permettre de « souffler », tout en maintenant son proche dans le cadre sécurisant de son domicile. Il permet également de maintenir la personne aidée à son domicile pendant les soins ou l'hospitalisation de l'aidant.

Remplacement de l'aidant : à domicile ; 24h/24 et 7 jours sur 7 ; ponctuellement ou de façon régulière ; de 3h minimum jusqu'à plusieurs jours consécutifs (avec un intervenant unique jusqu'à 48h) ; aide au répit en journée, garde de nuit, « relayage » 24h/24. Le relayeur est formé pour accompagner des publics fragiles à domicile.

Le service accompagne l'aidant dans toutes les démarches, administratives notamment pour monter les demandes de prise en charge financière du service.

Contact spécifique : 05 42 54 05 18 ou [www.repit-bulledair.fr](http://www.repit-bulledair.fr)



Contact  
Spécifique

## Vaccinations

### 1 CALENDRIER VACCINAL



Les vaccinations recommandées ou obligatoires peuvent être prises en charge par l'assurance maladie (MSA et CPAM) à 65 ou à 100% selon les vaccins, les profils de population et la situation.

Pour connaître les modalités de prise en charge : <https://www.ameli.fr/haute-garonne/assure/remboursements/rembourse/medicaments-vaccins-dispositifs-medicaux/vaccination>.

Le calendrier est mis à jour tous les ans : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

Certains vaccins nécessitent une prescription par un médecin ou une sage-femme pour permettre l'injection.

Plusieurs professionnels de santé peuvent pratiquer l'acte des vaccinations recommandées : médecin, pharmacien, sage-femme, infirmier à leur cabinet, établissement, en PMI ou en laboratoire de biologie.

Retrouvez qui à le droit de pratiquer un vaccin : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33924>



Modalités de prise en charge



Calendrier de vaccination

Âge approprié	Vaccinations obligatoires pour les nourrissons										6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	65 ans et +	
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	11 mois	12 mois	18-18 mois							
BCG	■															
DTP et Coqueluche		■		■				■			■	■			■	■
Hib		■		■				■							■	■
Hépatite B		■		■				■								
Pneumocoque		■		■				■								■
ROR								■		■						
Méningocoques ACWY						■				■			■			
Méningocoque B			■		■			■		■						
Rotavirus		■	■	■												
HPV												■	■			
Grippe																■
Covid-19																■
Zona																■
VRS																■

## Vaccinations

2

### GRIPPE ET COVID



La campagne nationale de vaccination antigrippale est couplée à celle du Covid19 depuis 2024. Pour la grippe, la prise en charge est à 100% pour les personnes éligibles. Par ailleurs, la prise en charge est parfois proposée par les employeurs. Pour le covid 19, la prise en charge est à 100% sans avance de frais sur présentation de la carte vitale.

La MSA accompagne ses assurés par différents moyens :

- Envoi de courriers d'invitation annuels pour les personnes à risque de faire une forme grave de la grippe : à tous les assurés de 65 ans et plus, et dès 6 mois en cas de maladie chronique
- Campagne SMS pour renforcer la visibilité des courriers d'invitation et de relance ;
- Campagne d'entretiens motivationnels pour les assurés de 65 ans (âge d'entrée dans la vaccination) ;
- Bon de prise en charge remis aux assurés de plus de 65 ans, lors des séances Mon Bilan Prévention, Instants Santé et Instants Déclic (bilans de santé collectif pour les salariés en chantier d'insertion).

#### Filières aviaire et porcine

Les professionnels des filières aviaires et porcines reçoivent une invitation et un bon de prise en charge pour se faire vacciner contre la grippe saisonnière.

Cette vaccination permet d'éviter la transmission de la grippe saisonnière aux animaux et de limiter le risque de recombinaison chez l'animal ou chez l'humain entre les différents types de grippe.

#### VACCINATION CONTRE LA GRIPPE



##### Sont éligibles :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes dès l'âge de 6 mois, souffrant de maladies chroniques ;
- Les femmes enceintes ;
- Les personnes souffrant d'obésité ;
- Les personnes hébergées dans un établissement de soins de suite ou médico-social.

##### Recommandé pour d'autres populations :

- *Les professionnels de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère ;*
- *Les proches des nourrissons de moins de 6 mois à risque de complication grave de la grippe et des personnes immuno- déprimées ;*
- *Les aides à domicile des particuliers employeurs vulnérables ;*
- *Les professionnels des filières aviaire et porcine.*

#### VACCINATION CONTRE LE COVID 19



##### Recommandé pour :

- Les personnes âgées de 80 ans et plus ;
- Les patients immuno- déprimés
- Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et des unités de soins de longue durée
- Les personnes à très haut risque dans le cadre d'une décision médicale.

*Les proches aidants et l'entourage des personnes ciblées par les recommandations peuvent ainsi se faire vacciner afin de protéger les plus fragiles.*

Contact et renseignements : [preventionsante.blf@mps.msa.fr](mailto:preventionsante.blf@mps.msa.fr)

### 3 HPV OU PAPILLOMAVIRUS

Ouvert  
à TOUS

La vaccination contre le papillomavirus permet de prévenir les infections dues aux souches sexuellement transmissibles responsables de plusieurs types de cancers, et contre lesquels l'utilisation du préservatif ne protège pas assez.

La vaccination est recommandée pour tous les jeunes (garçons et filles) de 11 à 14 ans révolus. Dans le cadre du rattrapage, le vaccin est recommandé pour :

- Les personnes non vaccinées : jeunes de 15 à 19 ans révolus ;
- Les jeunes immuno-déprimés jusqu'à l'âge de 19 ans ;
- Les enfants candidats à une transplantation d'organe solide, dès 9 ans ;
- Les hommes ayant eu des relations sexuelles avec d'autres hommes jusqu'à 26 ans.



**Un courrier d'invitation** à la vaccination HPV est envoyé aux parents :

- A la date anniversaire suivante : 11 ans de leur enfant (+ un courrier de rattrapage à ses 13 ans en cas de non-vaccination)
- A la date anniversaire suivante : 15 ans de leur enfant non vacciné.

**Des campagnes de vaccination** sont organisées dans les collèges par l'Agence Régionale de Santé en partenariat avec l'éducation nationale. Elles s'adressent aux jeunes de 11 à 15 ans non encore vaccinés et sur la base du volontariat en lien avec un accord parental.

*Contact et renseignements : [preventionsante.blf@mps.msa.fr](mailto:preventionsante.blf@mps.msa.fr)*

### 4 ROR : ROUGEOLE, OREILLONS ET RUBÉOLE

Ouvert  
à TOUS

Un courrier d'invitation est envoyé aux parents afin qu'ils réalisent la vaccination obligatoire de leur enfant, en respectant le calendrier vaccinal préconisé.

Un rattrapage est recommandé pour les personnes nées depuis 1980.

Ce vaccin aide à se protéger contre la rougeole, les oreillons et la rubéole.

*Contact et renseignements : [preventionsante.blf@mps.msa.fr](mailto:preventionsante.blf@mps.msa.fr)*



# Accompagner vos patients

## Accès aux droits



En cas de problématique, un assuré MSA dispose de plusieurs canaux pour contacter la MSA :

- sur rendez-vous sur les différents sites et agence de la MSA (<https://mps.msa.fr/lfp/contact-particulier>)
- dans les Maisons France Service
- sur la plateforme téléphonique : 05 61 10 40 40 du lundi au vendredi, de 8H15 à 12h15
- en envoyant un message : <https://mps.msa.fr/lfp/contact-particulier>
- sur « mon espace privé » depuis le site internet : <https://www.msa.fr/lfp/espace-privé> MSA
- sur « mon espace privé » depuis l'application mobile « ma MSA & moi »



Prendre rendez-vous  
et envoyer  
un message



Votre espace privé

1

## ACCÈS À UN MÉDECIN TRAITANT



Pour l'aide à la recherche d'un médecin traitant :

Contact à privilégier : [exercicecoordonne.blf@mps.msa.fr](mailto:exercicecoordonne.blf@mps.msa.fr)

2

## ACCÈS À UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ



Pour l'aide à une complémentaire santé/ aides financières :

Contact à privilégier : [ass.blf@mps.msa.fr](mailto:ass.blf@mps.msa.fr)



### 3 HOSPITALISATIONS



**Pour l'aide à l'hébergement des familles des personnes hospitalisées :**

Contact à privilégier : [ass.blf@mps.msa.fr](mailto:ass.blf@mps.msa.fr)

**Sortie d'hospitalisation d'un patient assuré MSA :**

Contact par téléphone l'action sociale au  
05 61 10 40 40, choix 4 puis choix 2

Ou par mail : [ass.blf@mps.msa.fr](mailto:ass.blf@mps.msa.fr)

*Exemples d'aides proposées :*

- La personne vit seule à son domicile ? Demander une aide à la sortie d'hospitalisation à la MSA.
- La personne est retraitée et son logement inadapté ? Demander la mise en place d'un plan d'aide pour les retraités
- L'aidant principal de la personne est épuisé ? Demander une aide au répit (accueil temporaire ou service de relayage à domicile, de type Bulle d'air).



Contact  
Assistance Sociale

### 4 BESOINS SPÉCIFIQUES NON REMBOURSÉS



Possibilité d'une prise en charge partielle ou totale des dépenses non totalement remboursées.

Les frais de santé étudiés pour une prise en charge sont :

- Forfait journalier
- Frais d'optique/ prothèses dentaires et auditives
- Semelles orthopédiques ...

Les conditions d'accès pour demander un soutien financier pour des soins réalisés depuis moins de 6 mois sont :

- Être affilié en assurance maladie à la MSA Midi-Pyrénées Sud (MPS)
- Ne pas être bénéficiaire de la CSS GRATUITE, ni d'une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé
- Avoir une complémentaire santé
- Avoir une difficulté financière temporaire occasionnée par la maladie
- Ne pas dépasser le quotient familial en vigueur

Contact : [ass.blf@mps.msa.fr](mailto:ass.blf@mps.msa.fr)



Contact  
Assistance Sociale

## Accompagnement social

### 1 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



**L'assuré MSA est en situation de fragilité :**

Contacter par téléphone l'action sociale au 05 61 10 40 40, choix 4 puis choix 2

*Ou par mail : [ass.blf@mps.msa.fr](mailto:ass.blf@mps.msa.fr)*



Contact par mail

### 2 PROGRAMME DECLIC INDIVIDUEL



L'assuré MSA est dans une situation complexe et a besoin d'un **accompagnement social renforcé** : certains assurés MSA peuvent être confrontés à des problématiques sociales plus importantes et associées : précarité, problématiques de santé et sociales, peu d'autonomie pour accomplir des démarches administratives... Le dispositif DECLIC propose à ces personnes, un accompagnement renforcé, assuré par un travailleur social de la MSA.

*Pour tout renseignement ou orientation d'un assuré MSA (après avoir préalablement son consentement) : [ass.blf@mps.msa.fr](mailto:ass.blf@mps.msa.fr)*



Pour tout  
renseignement

### 3 PROGRAMME DECLIC COLLECTIF



**Des bilans de santé peuvent être proposés au sein des chantiers d'insertion agricoles en collaboration avec le service social de la MSA avec :**

- Une animation nutritionnelle réalisée par une diététicienne ;
- Un entretien motivationnel par une infirmière ;
- Une prise de constantes.
- Un accompagnement social
- Une analyse du sang et d'urine prélevées par une infirmière puis adressées à un laboratoire partenaire
- A l'issue de ces bilans, grâce à des bons d'honoraires :
- Une consultation de prévention peut être réalisée avec le médecin traitant et prise en charge en totalité par la MSA à l'aide d'un bon d'honoraires

*Contact : [preventionsante.blf@mps.msa.fr](mailto:preventionsante.blf@mps.msa.fr)*



Contact  
prévention santé

## Prévention de la désinsertion professionnelle



Les assurés MSA fragilisés, qui exercent une activité professionnelle, peuvent bénéficier d'un certain nombre de dispositifs et accompagnements.

### ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

#### Le service santé – sécurité au travail

- Visite médicale de pré reprise ou visite à la demande
- Etude et aménagement de poste, reclassement professionnel interne ou externe
- Mise en place d'un temps partiel thérapeutique
- Actions de remobilisation précoce ou contrat de rééducation en entreprise. Pendant un arrêt de travail, le salarié peut suivre des formations professionnelles, faire un bilan de compétences, et bénéficier d'actions et d'accompagnements pour préparer son retour à l'emploi. Toute personne ayant un problème de santé qui compromet son activité professionnelle peut bénéficier de ces actions de remobilisation.

Contact et renseignements : [santeautravail.blf@mps.msa.fr](mailto:santeautravail.blf@mps.msa.fr)



Contact santé  
sécurité au travail



#### Le service social

- Démarche de reconnaissance de handicap (RQTH)
- Accompagnement global individualisé/activation droits légaux et extralégaux

Contact et renseignements : [ass.blf@mps.msa.fr](mailto:ass.blf@mps.msa.fr)



Contact  
assistance sociale



#### Le service du contrôle médical

- Démarche de reconnaissance d'invalidité
- Démarche de reconnaissance d'une maladie professionnelle, d'un accident de travail
- Orientation vers le service de médecine du travail et/ou le service social dans le cadre d'un suivi d'arrêt de travail

Contact et renseignements : [cmcd.blf@mps.msa.fr](mailto:cmcd.blf@mps.msa.fr)



Contact  
contrôle médical

## Prévention de la désinsertion professionnelle



### ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

#### Le service social

→ Ateliers tels que L'avenir en soi, Parcours confiance, Prendre soin de sa santé, Coup de pouce connexion, Séjour Ensemble pour Repartir...

Contact et renseignements : [ass.blf@mps.msa.fr](mailto:ass.blf@mps.msa.fr)



Contact et renseignements



### LA CONVENTION DE RÉÉDUCATION

#### PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE (CRPE)

Ce dispositif permet au salarié de se réadapter ou de se former à un nouveau métier dans son entreprise ou un autre entreprise volontaire. La CRPE s'adresse aux salariés déclarés inaptes par le médecin du travail ou pour lesquels un risque d'inaptitude a été identifié lors de la visite de pré-reprise. Préparée pendant un arrêt de travail, elle est mise en place à la fin de celui-ci et peut durer jusqu'à 18 mois, selon la situation du salarié. Si nécessaire, elle peut être complétée par une formation professionnelle.

Pour tous ces dispositifs, contact : [cellulepluridisciplinairemaintienemploi.gprec@mps.msa.fr](mailto:cellulepluridisciplinairemaintienemploi.gprec@mps.msa.fr)



Contact et renseignements



## Education Thérapeutique du Patient : ET3P et ETP ABCD

### 1 PROGRAMME NATIONAL ET3P



Ce programme multisite concerne les patients polyopathologiques (BPCO, diabète et cardio-vasculaire) et est proposé au sein d'une Maison pluriprofessionnelle de santé. Les professionnels de santé de la MSP constituent une équipe éducative de 4 professionnels de santé minimum, dont au moins 1 médecin. L'équipe éducative est rémunérée par la MSA à hauteur de 1800 € par cycle.

Les groupes sont composés de 7 à 12 patients. Le cycle comprend un diagnostic individuel, 6 modules réparties sur 3 demi-journées et une synthèse individuelle.



### 2 PROGRAMME EXPÉRIMENTAL EN OCCITANIE : ETP ABCD



Ce programme multisite est déployé par l'ARCMSA Occitanie, il a été coconstruit avec le CHU de Toulouse, l'UTEP 31, l'ARS Occitanie et la CPAM. Il cible les pathologies suivantes : Post AVC, BPCO, Cardio-vasculaire et Diabète.

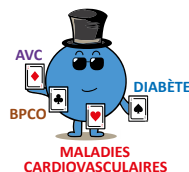
Les professionnels des MSP formés à l'ETP 40h peuvent constituer une équipe éducative avec un minimum de 2 professionnels de santé différents (il n'est pas indispensable que l'un des 2 soit médecin).

Le parcours d'un patient comprend : 1 diagnostic individuel initial, 6 modules répartis sur 3 demi-journées et 1 synthèse individuelle en lien avec le médecin traitant.

La rémunération de l'équipe se fait sur remise d'un tableau récapitulatif sur la base d'un forfait de 300 € par patient ayant réalisé un parcours complet, sans nombre minimal de patients à intégrer et jusqu'à 12 patients par cycle.

Les MSA d'Occitanie accompagnent les professionnels de santé dans tout le processus et fournissent une mallette pédagogique à l'équipe. L'ARCMSA Occitanie réalise le suivi administratif en lien avec l'ARS.

Contact : [preventionsante.blf@mps.msa.fr](mailto:preventionsante.blf@mps.msa.fr)



Contact et  
renseignements  
Prévention Santé

## Sensibilisation exercice coordonné

### EDUC'TOUR



Educ'Tour est un dispositif de promotion de l'exercice coordonné auprès des étudiants en santé, qui leur permet de découvrir le fonctionnement et l'intérêt de travailler au sein de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et/ ou de s'investir dans les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

La MSA Midi-Pyrénées Sud (MPS) finance l'organisation et le déplacement des étudiants sur les territoires.

Contact : [exercicecoordonne.blf@mps.msa.fr](mailto:exercicecoordonne.blf@mps.msa.fr)



Contact et renseignements  
exercice coordonné

## Accompagnement de projets



Quelques exemples en MSA Midi-Pyrénées Sud (MPS) :

- Campagne sur les apports en sel dans le cadre du parcours insuffisance cardiaque
- Campagne de sensibilisation à la vaccination contre la grippe auprès des filières aviaires et porcine dans le cadre de la santé environnementale et le concept « one health »
- Soutien au déploiement d'une unité mobile de mammographie dans le cadre du dépistage du cancer du sein
- Interventions de sensibilisation et d'accompagnement dans le cadre des addictions : tabac, alcool, écrans
- Marche de sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique
- Aide à la mise en place d'actions en lien avec un parcours cardiologique sur un territoire prioritaire
- Aide à la mise en place d'actions en lien avec un parcours dermatologique dans une structure d'exercice coordonné

## 1 APPEL À PROJETS COUP DE POUCE PRÉVENTION



Cet appel à projets permet d'accompagner financièrement et méthodologiquement les associations, collectivités, professionnels de santé dans leurs projets de prévention.

Coup de pouce prévention est une initiative de la MSA, ouverte à tous les acteurs agissant dans le domaine de la promotion de la santé et de l'éducation sanitaire et sociale :

- Structures associatives d'éducation pour la santé : comités départementaux, associations de prévention, ...
- Cabinets ou groupes de santé pluridisciplinaires : structures de soins primaires coordonnés dont les maisons de santé pluriprofessionnelles, ...
- Etablissements d'enseignement : facultés de médecine et de pharmacie, écoles de santé publique, maisons familiales et rurales, ...
- Entreprises privées de service sans but lucratif agissant dans les domaines de la santé, l'éducation et la recherche, les services sociaux, l'environnement, le développement et le logement, organismes de bienfaisance et de bénévolat, ...

**En 2026, les thématiques retenues étaient :**

- Soutenir le dépistage organisé des cancers
- One Health /Une seule santé/Santé globale
- Addictions
- Agir sur les territoires prioritaires
- Agir en santé mentale

Contact : [preventionsante.blf@mps.msa.fr](mailto:preventionsante.blf@mps.msa.fr)



Contact  
Prévention Santé

## 2 ACTIONS DE PRÉVENTION, RÉUNIONS D'INFORMATION SANTÉ



Hors appel à projet : réunions d'information à destination des patients sur les territoires.

Vous souhaitez :

- Organiser une action de prévention
- Proposer une réunion d'information
- Faire appel à un intervenant extérieur pour soutenir l'accès aux messages de santé publique à destination de vos patients

Faites-nous part de vos besoins et de vos idées, nous verrons ensemble comment vous aider à faire aboutir votre initiative locale.

Contact : [preventionsante.blf@mps.msa.fr](mailto:preventionsante.blf@mps.msa.fr)



Contact  
Prévention Santé





Réalisé par l'équipe  
Prévention Santé MSA Midi-Pyrénées Sud.



L'essentiel & plus encore